



Gouvernement du Québec  
L'inspecteur général  
des institutions financières

LETTRES PATENTES  
Loi sur les compagnies  
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

REGROUPEMENT: "ENTRE MAMANS" INC.

Données et scellées à Québec le 1991 01 17  
et enregistrées le 1991 01 17  
au libro C-1341 , folio 97



2850-1674

*Jean-Louis Bouchard*  
Inspecteur général des institutions financières

Contresignataire

**1 — Requérents**

Les requérents auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
Desrosiers Houle, Denise	Animatrice	4711 Adam Montréal, Qc. H1V 1V6
Thibault, Patricia	Animatrice	2117 Valois Montréal, Qc. H1W 3M6
Tousignant, Ginette	Infirmière	2320 St-Germain #1 Montréal, Qc. H1W 2V1
Durand, Liette	Secrétaire administrative	4851 Lafontaine Montréal, Qc. H1V 1R5
Lessard, Murielle	Phytothérapeute	57 Richard Repentigny, Qc. J5Y 1J2

**2 — Siège social**

Le siège social de la corporation est situé

4711 Rue Adam  
Montréal, Qc. H1V 1V6

**3 — Conseil d'administration**

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

- Desrosiers Houle, Denise
- Thibault, Patricia
- Tousignant, Ginette
- Durand, Liette
- Lessard, Murielle

**4 — Immeubles**

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à \$1,000,000.00

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

**5 — Objets**

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Regrouper en corporation les bénévoles du regroupement:  
"ENTRE MAMANS" inc.

Assurer le recrutement et la formation des bénévoles et autres.

Promouvoir l'entraide entre nouvelles mamans dans le but:

- de briser l'isolement,
- d'encourager l'allaitement,
- de favoriser la santé globale des mères et de leurs enfants.

Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

**6 — Autres dispositions (selon le cas)**

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.



Gouvernement du Québec  
L'Inspecteur général  
des institutions financières

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES  
Loi sur les compagnies  
(L.R.Q., chap. C-38)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions  
financières, sous l'autorité de la  
partie III de la Loi sur les compagnies,  
accorde à*

**REGROUPEMENT: "ENTRE MAMANS" INC.**

*les présentes lettres patentes supplémen-  
taires confirmant le ou les documents  
ci-annexés.*

*Données et scellées à Québec le 1992 05 11*

*et enregistrées le 1992 05 11*

*au libro C-1391 , folio 69*



2850-1674

*Jean-Louis Beaudet.*  
Inspecteur général des institutions financières

*[Signature]*  
Contresignataire

Résolution N° \_\_\_\_\_

siège social

Il est résolu que  les pouvoirs ou les objets  les biens immobiliers ou les revenus en provenant.  la dénomination sociale  les autres dispositions soient  remplacés  modifiés  abrogés de la façon suivante:

A des fins charitables et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres,

1- Venir en aide aux familles démunies économiquement du quartier Hochelaga-Maisonneuve en établissant les services suivants:  
a- un comptoir de prêt de vêtements, accessoires et meubles de bébés,  
b- des services d'écoute, de rencontres, et d'accompagnement pour aider ces familles à améliorer leurs compétences parentales.

2- Encourager les familles à faibles revenus à venir en aide à d'autres familles démunies.

3- Recevoir des dons, legs, et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières.

4- Administrer de tels dons, legs et contributions.

5- Organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Nouvelle adresse: 2147 Cuvillier Montréal, H1W 3A6

Copie certifiée de la résolution n° \_\_\_\_\_ de la corporation \_\_\_\_\_

Regroupement: " Entre-mamans" inc. \_\_\_\_\_ acctée par \_\_\_\_\_  
(dénomination sociale)

(cocher la case appropriée):

- au moins les 2/3 des membres:
- au moins 2/3 en valeur des actions représentées par les actionnaires

présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 18 mars 1992

Marie Desranleau  
secrétaire

## ***Lettres patentes supplémentaires***

Loi sur les compagnies

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre à

REGROUPEMENT: "ENTRE MAMANS" INC.

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les documents ci-annexés.

***Fait à Québec le 16 août 2011.***

Déposé au registre le 16 août 2011 sous le  
numéro d'entreprise du Québec 1143558501.



  
Registraire des entreprises

# Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu :

Regroupement: "Entre Mamans" Inc

Il est résolu de modifier (Cochez la ou les cases appropriées.)

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets       | <input type="checkbox"/> le nombre d'administrateurs |
| <input type="checkbox"/> les biens immobiliers                       | <input type="checkbox"/> le siège (localité)         |
| <input type="checkbox"/> les revenus provenant des biens immobiliers | <input type="checkbox"/> les autres dispositions     |
| <input type="checkbox"/> le nom                                      |  |

de la façon suivante :

**A des fins charitables et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres:**

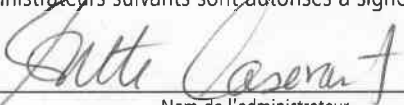
1- Venir en aide aux familles démunies économiquement du quartier Hochelaga-Maisonneuve et des quartiers avoisinants en établissant les services suivants:

- Un comptoir de prêt de vêtements, accessoires et meubles de bébés,
- Des services d'écoute, de rencontres, et d'accompagnement pour aider ces familles à améliorer leurs compétences parentales

2- Encourager les familles à faibles revenus à venir en aide à d'autres familles démunies

3- Recevoir des dons, legs, et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

  
 \_\_\_\_\_  
 Nom de l'administrateur

  
 \_\_\_\_\_  
 Nom de l'administrateur


## Signature

Copie certifiée de la résolution n° 5 de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

Regroupement: "Entre Mamans" Inc

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

le 2, 0, 1, 1, 0, 6, 3, 0.

  
 \_\_\_\_\_  
 Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé





Annexe (Résolution suite)

4- Administrer de tels dons, legs et contributions

5- Organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables

6- Opérer une garderie dans le but de contribuer au financement de l'organisme

MSB.  
Guth Casera